



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Persécutions des chrétiens en Algérie

Question écrite n° 44256

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les violations répétées de la liberté religieuse et de croyance des chrétiens d'Algérie. L'Église protestante d'Algérie (unique association nationale rassemblant les églises protestantes) semble particulièrement ciblée. En effet, alors qu'elle disposait d'un enregistrement depuis 1974, un changement de législation intervenu en 2012 l'a contrainte à le renouveler. Jusqu'à présent, les autorités algériennes ont refusé de renouveler cet enregistrement, restreignant fortement l'exercice du culte. De même, 16 églises affiliées à l'Église protestante d'Algérie ont été mises sous scellés, tandis que d'autres ont reçu l'ordre de fermer au motif d'une absence d'autorisation de rassemblement culturel non musulman. Malgré les nombreuses demandes, aucun permis n'a jamais été accordé à une église protestante. De même, plusieurs religieux protestants font l'objet de poursuites judiciaires pour avoir pratiqué pacifiquement leur foi. Elle presse donc le Gouvernement d'intervenir auprès des autorités algériennes pour favoriser l'enregistrement de l'Église protestante d'Algérie et pour assurer le respect de la liberté de conscience et de pratiquer sa foi. De même, elle l'appelle à œuvrer rapidement pour la libération des personnes poursuivies et détenues en raison de leurs croyances. Elle lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France est attentive au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales partout dans le monde, notamment au respect de la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. Les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), ainsi que notre ambassade en Algérie, suivent attentivement la situation des minorités religieuses. En outre, le Conseiller pour les affaires religieuses du MEAE s'entretient régulièrement avec les responsables religieux, y compris protestants. La France ne manque pas d'évoquer ces questions avec les autorités algériennes et continuera de suivre l'évolution de la situation avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44256

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 919

Réponse publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2099